Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 8 juillet 2019 à 19 h 00, à l'hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-07-08-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19:20 ;

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-08-002 Demande de dérogation mineure pour le 251, 25e avenue lot 4 565 161

Explication de la demande :
L'agrandissement d'un garage commercial au 251, 25e Avenue, de 9,14 mètres par 3,96 mètres ne respectant pas la disposition du règlement de zonage portant le numéro 401, à l'article 13.6 concernant l'extension d'un usage dérogatoire d'un maximum de 50%.

La dérogation est donc de porter le pourcentage à 70% par rapport à la superficie bénéficiant de droits acquis.

Demandeur présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU report de la demande.

2019-07-08-003 Demande de dérogation mineure pour le 1648, Place Lafrance lot 4 564 768

Explication de la demande :
Le lotissement d'un lot au 1648, Place Lafrance ayant une superficie de 1527,9 mètres carrés afin de le réduire à 1309,5 mètres carrés ne respectant pas les dispositions spécifiques du règlement de lotissement portant le numéro 402, à l'article 3.3 édictant les dimensions des nouvelles subdivisions.

La dérogation est donc de réduire un lot dérogatoire de 218,4 mètres carrés.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorables à la demande.

2019-07-08-004 Demande de dérogation mineure pour le 294, rue Jones lot 4 565 193

Explication de la demande :
L'implantation du bâtiment principal au 294, rue Jones ayant une marge avant secondaire de 5,35 mètres et une marge de recul arrière de 3,18 mètres ne respectant pas les dispositions spécifiques du règlement de zonage portant le numéro 401, à l'annexe A concernant la marge de recul avant secondaire minimale de 8 mètres ainsi que la marge arrière minimale de 5 mètres.

La dérogation est donc d'autoriser l'implantation de la maison à :

- 5,35 mètres de la ligne de la 28e avenue.
- 3,18 mètres de la ligne de lot arrière.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU **favorables** à la demande.

2019-07-08-005 Demande de dérogation mineure pour le 258, 5e avenue lot 4 565 492

Explication de la demande :
L'implantation du bâtiment principal au 258, 5e Avenue n'est pas conforme aux normes d'implantation de la zone RA-2 concernant la marge de recul latérale. Le règlement fixe la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. Le bâtiment, agrandi en 2009, est implanté à 0.98 mètres de la ligne latérale droite. La réglementation en vigueur au moment de l'agrandissement était la même qu'aujourd'hui.

La dérogation est donc de 1.02 mètre.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU **défavorables** à la demande.

2019-07-08-006 Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Jacques Lavallée:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19:35;

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Jacques Lavallée, maire	Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 8 juillet 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-07-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2019

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de juin 2019;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juin 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-004 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-004.001 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 704

M. Guy Chamberland, conseiller, appuyé par Mme Micheline Lebel, conseillère, par la présente :

Donnent avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement numéro 704 – ***Règlement décrétant des travaux de pavage des rues du secteur Des Saules et décrétant un emprunt de financement permanent relativement au coût de réalisation partiel des travaux au montant de 1 919 000$***;

Déposent le projet du règlement numéro 704 intitulé ***Règlement décrétant des travaux de pavage des rues du secteur Des Saules et décrétant un emprunt de financement permanent relativement au coût de réalisation partiel des travaux au montant de 1 919 000$*** et qu'une copie du règlement numéro 704, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-005 Décisions des demandes de dérogation mineure :

2019-07-005.001 Décision concernant la demande de dérogation mineure du 251, 25e avenue lot 4 565 161

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 251, 25e avenue lot 4 565 161;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement d'un garage commercial au 251, 25e Avenue, de 9,14 mètres par 3,96 mètres ne respectant pas la disposition du règlement de zonage portant le numéro 401, à l'article 13.6 concernant l'extension d'un usage dérogatoire d'un maximum de 50%. La dérogation est donc de porter le pourcentage à 70% par rapport à la superficie bénéficiant de droits acquis.

CONSIDÉRANT que l'agrandissement servira à un usage complémentaire de l'usage commercial soit un espace de bureau et une toilette;

CONSIDÉRANT que les motifs du préjudice sérieux demeurent à démontrer;

CONSIDÉRANT que des croquis de construction et/ou architecturaux seraient souhaitables afin de pouvoir se prononcer;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil de **reporter** la décision de la demande de dérogation mineure à une séance subséquente;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Guy Chamberland:

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance subséquente, afin de recevoir un plan sommaire de l'agrandissement.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-005.002 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 1648, Place Lafrance lot 4 564 768**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 1648, Place Lafrance lot 4 564 768;

CONSIDÉRANT le lotissement d'un lot ayant une superficie de 1527,9 mètres carrés afin de le réduire à 1309,5 mètres carrés ne respectant pas les dispositions spécifiques du règlement de lotissement portant le numéro 402, à l'article 3.3 édictant les dimensions des nouvelles subdivisions. La dérogation est donc de réduire un lot dérogatoire de 218,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but d'installer une conduite d'installation septique jusqu'à la rivière et ce, au bénéfice du 1646 place Lafrance;

CONSIDÉRANT que toutes les marges de recul minimales sont respectées;

CONSIDÉRANT que l'opération permettra la mise aux normes de l'installation septique située au 1646, place Lafrance;

CONSIDÉRANT que l'opération vise à agrandir un lot dérogatoire (1646 place Lafrance);

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Guy Chamberland:

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance subséquente, afin de connaître les détails de la modification et de vérifier la conformité des marges avant et arrière.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-005.003 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 294, rue Jones lot 4 565 193**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 294, rue Jones lot 4 565 193;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une résidence ayant une marge avant secondaire de 5,35 mètres et une marge de recul arrière de 3,18 mètres ne respectant pas les dispositions spécifiques du règlement de zonage portant le numéro 401, à l'annexe A concernant la marge de recul avant secondaire minimale de 8 mètres ainsi que la marge arrière minimale de 5 mètres. La dérogation est donc d'autoriser l'implantation de la maison à 5,35 mètres de la ligne de la 28e avenue et de 3,18 mètres de la ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de corriger une situation existante;

CONSIDÉRANT que la résidence a été portée au rôle en 1961;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de trace de permis de cette époque;

CONSIDÉRANT que l'implantation a été effectuée de bonne foi;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Guy Chamberland:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-005.004 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 258, 5e avenue lot 4 565 492**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 258, 5e avenue lot 4 565 492;

CONSIDÉRANT L'implantation du bâtiment principal au 258, 5e avenue n'est pas conforme aux normes d'implantation de la zone RA-2 concernant la marge de recul latérale. Le règlement fixe la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. Le bâtiment, agrandi en 2009, est implanté à 0.98 mètres de la ligne latérale droite. La réglementation en vigueur au moment de l'agrandissement était la même qu'aujourd'hui. La dérogation est donc de 1.02 mètre.

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **défavorables** à la demande de dérogation mineure étant donné que les travaux effectués ne correspondent pas aux plans donnés à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Guy Chamberland:

De refuser la demande de dérogation mineure étant donné que les spécifications du permis n'ont pas été respectées et qu'aucune demande de dérogation mineure n'a été faite avant le début des travaux. Le conseil propose qu'il existe une alternative à la dérogation, soit d'acquérir une partie de terrain afin de régulariser les marges.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-006 Dossier ventes pour taxes / Transmission de la liste à la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT que certains dossiers de non-paiement de taxes depuis plus de 2 ans n'ont pas été acquittés, et dont une liste a été présentée, de façon confidentielle aux membres du Conseil;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

D'autoriser les procédures de vente pour taxes selon les démarches de la MRC du Haut-Richelieu, et de maintenir la liste confidentielle jusqu'à publication dans les journaux.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-007 Demande d'entretien de cours d'eau pour le Ruisseau Chartier, branche 19

CONSIDÉRANT la demande d'un des propriétaires pour des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, elle a été transférée à M. Nicolas Deslauriers, la personne désignée par la Municipalité de Sabrevois pour la gestion des cours d'eau, afin qu'il donne ses recommandations.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a l'intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés à l'intérieur du bassin versant, une demande a été transmise à la MRC du Haut-Richelieu afin de produire un projet de répartition, avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Municipalité de maintenir ce mode de répartition;

CONSIDÉRANT que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif, dans le cadre de la réunion des intéressés;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

De transférer le dossier à la MRC afin qu'elle puisse procéder aux étapes subséquentes concernant le traitement de la demande pour l'entretien des cours d'eau, selon la règlementation.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-008 **Entente intermunicipale – Exploitation du réservoir d'eau potable**

CONSIDÉRANT la réception de l'entente intermunicipale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie de ladite entente, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Mikaêlle Rolland:

D'adopter l'entente intermunicipale concernant la gestion de l'eau potable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que déposée.

D'autoriser, le Maire M. Jacques Lavallée et le Directeur général, M. Fredy Serreyn, à la signature de ladite entente intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-009 **Programme d'amélioration voirie locale 2019-2020 (ancien programme PARRM)**

CONSIDÉRANT le programme annuel d'aide à l'amélioration de la voirie locale du M.T.Q.;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel

De transmettre la demande de la municipalité pour le projet de réfection du ponceau de la rue Nicole et route 133 ainsi que le pavage de la rue Nicole au Programme d'amélioration de la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité

2019-07-010 **Programme de subvention « Pêche récréative » - Reddition de comptes**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a bénéficié d'une subvention concernant le programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

CONSIDÉRANT que les travaux ainsi que les achats pour la pêche récréative au quai Ryan ont été effectué;

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par M. Frédéric Bélisle

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, à procéder à la reddition de comptes concernant le programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative ».

Adoptée à l'unanimité

2019-07-011 **Mandat pour la subvention 9-1-1/Plan de mesure d'urgence de la sécurité civile**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 4 500$ du Volet 1 et 10 000$ du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que ces subventions doivent servir à soutenir des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

De mandater la firme de consultant « Sécurité civile Landry » (application informatique idside – ECHO MMS) pour élaborer un plan de mobilisation et personnes désignées par la Municipalité et d'autoriser M. Fredy Serreyn, directeur général, à la signature des documents.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-012 **Fête familiale du 7 septembre 2019 – participation municipale**

CONSIDÉRANT que les membres du comité de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois demandent une aide financière, le paiement de feux d'artifices pour la fête familiale 2019;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de 3500.00 $ pour l'acquisition de feux d'artifices et l'animation de feu et d'objets luminescents pour la fête familiale 2019 organisée pour l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-013 **Demande d'équipement pour « Comédie sur mesure »**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande pour le tournage d'une émission de télévision « Comédie sur mesure », les 29 et 30 août prochains;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une émission avec un humoriste (Jean-Thomas Jobin) et que ce dernier fera un numéro d'humour sur mesure pour les citoyens de la Municipalité gratuitement;

CONSIDÉRANT que l'équipe de tournage aura besoin d'une salle de spectacle pour accueillir Jean-Thomas Jobin, le 30 août prochain à 19h30;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

D'autoriser la tenue du spectacle d'humour de Jean-Thomas Jobin au centre communautaire et de mettre à la disposition de l'équipe de tournage, le matériel nécessaire à cet événement.

D'allouer un montant maximal de 1000.00$ pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-014 Dépenses du mois de juin 2019 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2019 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2019 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-015 Correspondance :

2019-07-016 Varia :

2019-07-016.001 Assemblée régulière du mois d'août 2019 et vacances estivales 2019

CONSIDÉRANT qu'habituellement la Municipalité ferme ses bureaux administratifs pendant les deux semaines de la construction pour les vacances estivales;

CONSIDÉRANT qu'étant donné la fermeture des deux dernières semaines de juillet, nous pourrions ne pas faire une assemblée régulière le 5 août 2019;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel :

De maintenir la fermeture des bureaux administratifs de la Municipalité les deux dernières semaines de juillet 2019 (du 22 juillet au 4 août inclus.).

Que les membres du Conseil reportent l'assemblée régulière au lundi le 12 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-017 Période de questions

2019-07-018 Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'Assemblée à 20:25.

Adoptée à l'unanimité

_____ _____

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général